

Image not found or type unknown



Droit immobilier et divorce

Par **nina**, le **20/12/2010** à **10:52**

Bonjourrrrr La transcription de mon divorce sur les registres français après un divorce qui a eu lieu en Algérie, est en cours.rn je souhaite acheter un appartement , est ce que une signature de mon ex femme vu la situation est obligatoire;; rrrnmerci;

Par **fabienne034**, le **20/12/2010** à **14:47**

non puisque vous avez divorcé sauf si vous vous êtes mariés en France, il faut alors attendre la transcriptionrrrrpour tout savoir sur le divorce:rrrr<http://www.fbIs.net/Divorceinfo.htm>rrrrpour tout savoir sur l'achat immobilier:rrrr<http://www.fbIs.net/COMPROMISVENTEARRET.htm>

Par **NINA**, le **21/12/2010** à **10:12**

nous nous sommes marié en Algérie et nous avons vécu en France ; notre mariage a ete transcrit sur les registres français ; rrrnous avons divorcé en Algérie mais au moment d acheter son appartement le divorce était pas transcrit sur les registres françaisrn;